Présentation des modalités verbales en français dans l'optique fonctionnelle

Nurcan DELEN-KARAAGAÇ
Université d'Istanbul

Résumé: L'objectif de cet article est de rechercher les modalités grammaticales du verbe en français, de classer ces unités en s'appuyant sur des critères syntaxiques de la linguistique fonctionnelle et de mettre en lumière le rôle qu'elles jouent dans la subordination. Pour ce faire, nous allons d'abord exposer très brièvement la description traditionnelle qui en est faite à partir du Bon Usage (1986) de Maurice Grevisse. Ensuite, nous allons identifier les modalités verbales en appliquant les méthodes d'analyse de la linguistique fonctionnelle d'André Martinet.

L'objet de notre étude est d'examiner les modalités verbales en français, c'est-à- dire *l'ensemble des classes de modalités grammaticales du verbe* (déterminants grammaticaux du verbe). Il s'agit en premier lieu de définir un cadre de travail qui puisse nous permettre d'entreprendre une étude cohérente des ces modalités. L'étude des modalités verbales en français a besoin d'un cadre théorique solide qui, pour nous, s'inscrit dans une conception fonctionnelle de la linguistique. Celle-ci, comme le souligne Christos Clairis, sans se rattacher d'une façon unilatérale ni au sens, ni à la forme, ni à la fonction, tentera de mettre en jeu

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

d'une façon logique le sens, la forme, et la fonction. (Clairis, 1987: 117-126). Toutefois, une étude comme la nôtre, s'il est vrai qu'elle nécessite un cadre rigoureux, doit pouvoir s'octroyer une marge de liberté et ne pas se laisser enfermer par le carcan d'une seule théorie. D'ailleurs, Fernand Bentolila le spécifie bien: «le choix d'une orientation doit être souple. Souvent des descripteurs partant des mêmes principes arrivent à des conclusions différentes. Ces divergences proviennent de l'application de ces principes à des données concrètes» (Bentolila 1996: 2).

Dans ce qui suit, nous nous proposons d'étudier le système verbal du français. Pour ce faire, nous allons d'abord exposer très brièvement la description traditionnelle qui en est faite à partir du *Bon Usage* (1986) de Maurice Grevisse. Ensuite, nous allons décrire les modalités verbales en appliquant les méthodes d'analyse de la linguistique fonctionnelle d'André Martinet.

1. Description des modalités verbales en grammaire traditionnelle

Dans cette partie, nous présenterons brièvement la description traditionnelle des modalités verbales en nous appuyant sur *Le Bon Usage* de Maurice Grevisse. Lors de nos recherches antérieures sur *les indéfinis du français*, nous avons constaté que M. Grevisse améliore son ouvrage car il intègre ou rejette certaines unités considérées traditionnellement comme des indéfinis (Delen, 1999). «Il suffit pour s'en rendre compte, de comparer la 11^{e} édition (1980) et 12^{e} édition (1991). Bien sûr, il ne s'agit pas d'un changement radical; l'orientation théorique générale n'a pas changé. Mais par ci par là une classe disparate devient moins disparate, un ensemble hétérogène devient plus homogène, un segment compté comme unité est ravalé à son statut subalterne de variante. D'ailleurs, dans l'avant-propos de l'édition de 1991, le réviseur A. Goosse revendique explicitement ce souci de refléter *les conceptions nouvelles en matière de linguistique*» (Bentolila 1996: 1). Comme le souligne Muammer Nurlu «La grammaire traditionnelle que décrit *Le Bon Usage*, (…) est une grammaire

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

normative. On confond la langue, la norme et la grammaire. Les catégories, les parties du discours héritées d'anciennes grammaires grecques et latines sont données comme évidentes, comme étant la réalité. Pourtant, les linguistes ont montré qu'elles étaient floues, mal définies qu'elles découlaient d'une théorie» (Nurlu, 2006: 153). Ainsi, Lucien Tesnière souligne le problème de la description des parties du discours dans la grammaire traditionnelle: «La classification traditionnelle en dix espèces de mots est fondée simultanément sur les trois critériums de la *nature*, de la *fonction*, et de la *position.* En effet, le verbe et le substantif, l'article et le participe sont définis et renommés en considération de leur nature propre. Le pronom, qui remplace le nom, l'adjectif qui accompagne le substantif, l'adverbe, qui accompagne le verbe et la conjonction, qui relie les mots, sont définis et nommés en considération de leur fonction. Enfin, la préposition, qui est placée devant le substantif, et l'interjection, qui est interjetée dans le discours, sont définies et nommées en considération de leur position. Vicieuse à la base, cette classification est inconséquente à l'usage [...]» (Tesnière, 1969: 52).

Les définitions des *dix espèces de mots* reposent généralement sur des critères morphologiques. Par exemple la classe des verbes est définie par la *conjugaison,* celle-ci étant sujette à des variations qu'il faut apprendre sans en chercher toujours les raisons, les grammairiens en donnent les règles illustrées par des *tableaux.* On constate que la morphologie n'est d'aucun secours pour comprendre le fonctionnement du système verbal. Les grammairiens s'appuient aussi sur des critères notionnels: on parle de verbes *réguliers*, de verbes *irréguliers*, de verbes *défectifs,* etc. Soulignons que le critère sémantique retenu par la plupart des grammairiens traditionnels, même s'il a une valeur descriptive, ne permet pas d'identifier efficacement les modalités verbales. A propos de ce critère notionnel, Muammer Nurlu s'exprime de la manière suivante: «Cette terminologie *régulier/irrégulier/défectif* fait écho à une autre terminologie qui est celle de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème conjugaison» (Nurlu, 2006: 145-146). Pour clarifier la situation, il cite la formulation suivante: «La tradition a longtemps

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

maintenu pour les verbes français la classification latine en quatre conjugaisons caractérisées par les désinences de l'infinitif: *-er, -ir, -oir, -re*. Cette classification est abandonnée aujourd'hui: elle est purement historique, en effet, et ne saurait s'appliquer à la langue moderne qui ne présente pas, en réalité, quatre systèmes de flexions différentes selon les quatre conjugaisons traditionnelles (…). *Acquérir*, *mourir, ouvrir, sentir, tenir*, par exemple, offrent à certains temps des formes tellement dissemblables que la simple identité de désinence à l'infinitif ne saurait justifier le groupement de ces verbes sous une même rubrique» (Grevisse, 1964: 1240 cité par Nurlu, 2006: 146).

Nous remarquons que, vu l'hétérogénéité de cette classe d'unités, il semblerait difficile, voire impossible d'établir une règle générale qui regrouperait les différentes formes des verbes. Cette crainte se confirme lorsque l'on observe que les critères de classification s'appuient sur des indications notionnelles vagues et intuitives. *Le Bon Usage,* comme nous l'avons vu, abonde en remarques du genre verbe *régulier/irrégulier/détectif* ou en remarques de détail sur l'usage de tel ou tel verbe particulier. Aucune mention n'est faite sur l'articulation entre le sens d'un verbe et son fonctionnement syntaxique, pas plus que sur la relation d'un verbe à la situation de discours. M. Grevisse précise des indications d'emploi dans la langue plutôt qu'il ne relève la fonction syntaxique dans les exemples qu'il examine.

Toutes les opinions que nous avons relevées jusqu'à maintenant ont démontré combien il est ardu, voire impossible, d'établir une définition homogène ou même d'opérer un classement satisfaisant des unités regroupées sous le terme des modalités verbales. De fait, et nous concluons ainsi cet examen de la grammaire traditionnelle, nous pouvons constater que les analyses semblent fondées uniquement sur la valeur sémantique de chaque mot pris isolément, sans que ce dernier soit replacé dans les divers contextes possibles. Il convient maintenant de s'intéresser à une autre approche du problème et d'étudier les modalités verbales dans l'optique fonctionnelle.

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

2. Analyse des modalités verbales en linguistique fonctionnelle

Cette partie de ce travail vise à décrire les modalités verbales en appliquant les méthodes d'analyse de la linguistique fonctionnelle d'André Martinet. Loin d'être exhaustive, notre étude peut être considérée en quelque sorte comme une présentation du système verbal.

2.2. Unités et identification

Le premier temps de l'analyse est l'identification des monèmes qui se réalise au moyen de la commutation et le repérage des unités faisant partie de la classe en question. Nous résumerons ainsi l'identification de ces classes: les temps peuvent coexister, dans le syntagme verbal, avec les voix. A l'exception du récent et du prochain, ils peuvent coexister avec l'aspect (le parfait). Seuls le futur, le récent et le prochain peuvent coexister avec la vision décalée. Par vision, comme le souligne André Martinet, on entend le choix que fait le locuteur du point de vue de l'axe du temps par rapport auquel il situe les procès (Martinet, 1979: 110). La classe de la vision s'oppose à une vision non décalée, celle du moment où se déroule le discours, qui, n'ayant pas de marque formelle particulière et ne correspondant à aucun effort particulier de distanciation, ne saurait constituer une unité linguistique. La classe des modes, ce que la tradition désigne comme le «mode indicatif», n'a ni marque formelle, ni valeur distincte de celle du verbe nu. En conséquence, il ne constitue pas une seule unité linguistique particulière. On rappelle ici que les modes *impératif*, *infinitif* et *participe* ne peuvent coexister avec les temps, mais ils coexistent avec l'aspect parfait et avec les voix, et celle de l'aspect s'oppose à son absence, c'est-à-dire au déroulement de l'action sans considération de la situation qui en peut résulter.

Quant aux auteurs de la *Grammaire fonctionnelle du français,* ils s'expriment ainsi en ce qui concerne les unités des quatre classifications des modalités verbales en français: La classe des temps comporte les cinq unités suivantes: *l'aspect (le parfait), le*

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

prétérit, le futur, le récent et le prochain, la classe des modes regroupe *l'impératif, le subjonctif, l'infinitif et le participe,* la classe de la vision ne comporte qu'une seule unité, *la vision décalée* dans le passé, et la quatrième classe intègre aussi une seule unité, *le parfait*.

2.3. Comportement (s) morphologique (s)

Le deuxième temps de l'étude est l'analyse des variantes formelles des modalités verbales. Les variantes morphologiques peuvent être regroupées en types morphologiques qui doivent alors se fonder sur des critères exclusivement formels. Dans la théorie fonctionnelle, la morphologie est conçue, non pas comme l'étude des monèmes grammaticaux mais comme l'étude des seules variantes des signifiants des monèmes: elle doit précéder l'analyse de tous les monèmes, grammaticaux et lexicaux, ce qui a l'avantage d'identifier d'abord les complications des variantes des signifiants et ce qui permet de parvenir à une description plus juste de la structure de la langue dans son fonctionnement.

2.4. Comportement(s) syntaxique (s)

Le troisième temps de l'étude est l'examen des compatibilités des modalités verbales, classe par classe. Celle-ci consiste à déterminer les classes de monèmes susceptibles d'être reliées entre elles et de préciser les rapports sous-jacents. A. Martinet, dans la *Grammaire fonctionnelle du français,* distingue les unités de la classe du verbe en quatre classes sous le titre de: classe des temps, des modes, de la vision et de l'aspect (Martinet, 1979: 103-130).

2.5. Axiologie (étude des valeurs)

Le quatrième moment de l'analyse est celui de l'axiologie ou étude des valeurs signifiées des unités. En termes de sens, il convient de distinguer les effets de sens que l'on peut observer indépendamment d'une langue et de son système, et les valeurs que prennent les unités les unes par rapport aux autres dans une langue donnée. Notons qu'il n'est pas toujours facile de distinguer,

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

lorsque l'on est confronté à un effet de sens global, la valeur de la fonction et la valeur des modalités verbales qui la marque.

3. Etude des modalités verbales

Dans ce qui suit, nous examinerons successivement les formes simples (le présent de l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel, le futur, le passé simple, l'imparfait, l'impératif) et les formes composées (le passé composé, le plus-que parfait, le conditionnel passé, le subjonctif passé, etc.) Après avoir identifié ces formes, nous établirons un classement des unités et évoquerons les tableaux des formes en nous appuyant sur le point de vue de Fernand Bentolila (1990).

3.2. Classement des unités

Dans l'optique fonctionnelle, l'établissement des classes est dicté par la nécessité de regrouper les unités dans des ensembles fonctionnellement homogènes, étant donné qu'elles s'organisent en système, mais rien n'impose a priori que cet établissement se fasse en fonction de critères syntaxiques. Chaque classe regroupe des monèmes dotés des mêmes compatibilités et qui, en outre, s'excluent l'un l'autre dans la chaîne. Les unités faisant partie des modalités verbales ne déterminent qu'un seul type de noyau et ne peuvent pas recevoir de détermination. Nous partons de la coexistence de deux modalités dans les formes composées pour poser deux classes séparées: d'un côté la classe du parfait, de l'autre celle de toutes les modalités qui peuvent coexister avec le parfait telles que le présent, l'imparfait, le futur, le passé simple (prétérit selon d'autres), le conditionnel, le subjonctif, et l'impératif. A ce propos, F. Bentolila affirme: «Ce regroupement de sept unités à valeur temporelle ou modale peut surprendre le lecteur habitué à bien séparer temps et modes comme dans les beaux *tableaux de conjugaison* des manuels. Mais il a au moins le mérite de procéder naturellement de nos prémisses méthodologiques et de mettre en évidence les vrais rapports d'opposition» (Bentolila, 1990: 47).

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

3.2.1. Classe I (formes simples)

A la suite de F. Bentolila, nous avons décidé d'intégrer les unités suivantes dans la classe I les unités comme le présent de l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel, le futur, le passé simple, l'imparfait, l'impératif. Nous les examinerons successivement en nous appuyant sur leur(s) valeur(s) sémantiques. Parmi ces unités, malgré nombreuses recherches, le statut du subjonctif dans la langue française demeure flou. C'est pourquoi, nous nous intéresserons dans un premier temps à l'étude de cette unité.

3.2.1.1. Subjonctif

Le subjonctif est considéré dans la *Grammaire fonctionnelle du français* (Martinet, 1979: 100) comme un mode au même titre que l'impératif, l'infinitif, le participe, et à l'inverse de l'indicatif, auquel n'est pas conféré le statut de monème. De ce choix théorique il résulte que, comme le précise Colette Feuillard «le subjonctif ne peut pas former une corrélation avec l'indicatif; de manière analogue, il ne peut y avoir ni neutralisation, ni variante entre le subjonctif et l'indicatif, puisque neutralisation et variante présupposent l'existence d'une unité significative indicatif» (Feuillard, 2006: 206). En ce qui concerne le fonctionnement du subjonctif selon la norme prescriptive, C. Feuillard poursuit: «Plusieurs oppositions s'entrecroisent, et illustrent la complexité du fonctionnement du subjonctif en français. Il peut, en effet, faire l'objet d'un choix qui l'oppose alors à l'indicatif, ou être imposé, ce qui entraîne la suppression de l'opposition» (Feuillard, 2006: 207). De cette citation, il découle que l'on a affaire à deux critères, à savoir le *choix* et la *contrainte.*

Le verbe affecté du subjonctif peut être noyau de phrase, *qu'il parte*! ou d'une proposition subordonnée, surtout d'une proposition relative, sans changement de sens de l'élément recteur, *je cherche quelqu'un qui* ***puisse*** *faire ce travail / je cherche quelqu'un qui* ***peut f****aire ce travail*. Toutefois dans le premier exemple, on peut se demander si le subjonctif garde sa valeur ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un impératif.

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

La contrainte peut être générale et s'appliquer à toutes les structures; elle résulte du sens de l'élément recteur, tels que les verbes exprimant une volonté, *il faut qu'il* ***vienne***, un ordre, *j'ordonne qu'il* ***se taise***, un sentiment, *je souhaite qu'il* ***fasse*** *ce travail.* Elle résulte aussi de la position en début de la phrase et de la fonction sujet ou objet de la proposition, *qu'il* ***soit*** *courageux, je le sais depuis un certain moment.*

3.2.1.2. Présent

Le présent est défini comme étant le temps de ce qui n'est ni futur ni passé. Il sert à exprimer des vérités générales. Il est à noter que certains faits du passé récent ou du futur proche peuvent être présentés comme faisant partie de ce temps. Dans cette situation, le verbe est accompagné d'un complément circonstanciel de temps comme le montre l'exemple *Je* ***pars*** *dans quelques minutes.*

3.2.1.3. Imparfait

L'imparfait évoque l'action dans sa durée, en train de se produire. Dans la presse, il exprime le déroulement de faits qu'on n'a pas constatés par soi-même, mais qu'on connaît par des informations. On distingue plusieurs valeurs de l'imparfait, à savoir l'imparfait narratif, l'imparfait hypocoristique (*Comme il* ***était*** *paresseux!*) et l'imparfait marquant un fait hypothétique présent ou futur après le *si* (Grevisse, 1986: 1290) comme dans l'exemple: *Si Paul* ***avait*** *de l'argent, il achèterait une maison*.

3.2.1.4. Passé simple (le prétérit selon d'autres linguistes)

Le passé simple exprime le résultat acquis d'une action ou d'un processus constatés par celui qui parle ou écrit. A ce titre, il s'impose, notamment, pour l'expression de faits passés et terminés qu'on a pu constater. Le monème passé simple ponctualise ou circonscrit un procès situé dans un moment du temps antérieur à l'acte de parole: *La maison* ***s'écroula*** (Martinet 1979: 108). «Par opposition au passé non-limité, il est cerné. Le mo-

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

ment cerné peut n'être qu'un instant: le prétérit marque alors un point dans le temps: (…). Ce moment peut correspondre à une période d'une certaine durée: le prétérit marque une durée: (…)» (Martinet, 1979: 108).

3.2.1.5. Futur

Le futur exprime l'intention. Lorsque le sujet est une personne ou un être animé, il s'agit d'une intention psychologique, réelle et supposée. D'une manière générale, le français emploie le futur pour toute action ou tout processus réellement ou métaphoriquement engagé par la décision de sujets pensants ou pour une tendance inhérente à la nature des choses. A cet égard, il se différencie du présent général qui exprime une éventualité conçue ou présentée sur un plan objectif. Avec un pronom de personne 2 ou 5, le monème futur a une valeur d'impératif dans *Tu **feras** ton devoir ce soir-même.*

3.2.1.6. Conditionnel

Le conditionnel est un mode du verbe qui présente le procès comme une éventualité, une hypothèse liées à une conditionne donnée. Pour expliquer ce que l'on vient d'écrire, Georges Mounin donne l'exemple suivant: «*S'ils étaient coupables, ils ne se **comporteraient** pas ainsi.* (…). Il affirme, à ce propos, qu'en français, par exemple l'irréel et le potentiel ne sont pas des modes verbaux pourvus d'une marque grammaticale; ce sont des nuances sémantiques susceptibles d'être rendues par l'indicatif (*Si tu dis… Si tu partais*…), le conditionnel (*Je pourrais essayer*…) dans des contextes sémantiques et syntaxiques donnés» (Mounin, 1974: 78).

3.2.2. Classe II (formes composées)

A la suite de nos devanciers, notamment F. Bentolila, afin de rendre compte des temps ou modes composés, nous disposons de deux solutions: nous pouvons soit poser sept nouveaux temps ou modes tels que *le passé composé, le plus-que parfait, le futur antérieur, le conditionnel passé, subjonctif passé, impératif passé,*

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

soit poser une seule unité nouvelle, *le parfait*, qui en concomitance avec les unités de la classe I telles que *le présent, l'imparfait, le futur, le passé simple, le conditionnel, le subjonctif, et l'impératif*. «C'est cette dernière solution qu'adopte par exemple la *Grammaire fonctionnelle du français* qui voit dans *avait fait*: «*faire* + parfait + passé» (Bentolia, 1990: 45).

Cette classe comporte donc deux unités: le parfait et le futur prochain. Le parfait s'oppose à son absence, c'est-à-dire au déroulement de l'action sans considération de la situation qui en peut résulter. Comme nous le verrons dans la suite de notre travail, les sept unités de la classe II peuvent coexister avec le parfait. Notons également que parmi toutes les unités de la classe I, c'est seulement deux unités, le présent et l'imparfait qui sont compatibles avec le futur prochain.

Il nous reste à étudier le cas du futur prochain. Nous traiterons le futur prochain ici pour des raisons d'ordre méthodologique puisque nous l'avons surtout intégré dans la classe II. Pour la clarté de notre travail, il nous a paru utile d'étudier aussi ici le futur récent. Ceci nous permettra d'apporter une précision sur les deux types de futur. Ainsi, le futur récent et prochain rattachent au moment de l' «acte de parole» des procès qui appartiennent respectivement, soit à un temps à pleine révolu *Je viens de terminer mon travail*, soit à l'avenir immédiat: *Je vais le terminer*. Ces deux modalités sont exprimées au moyen de verbes auxiliaires qui ont une valeur *spatiale* de mouvement: *Elle vient de la faculté, Elle va au cinéma.* Employées comme modalités verbales, elles se différencient de leurs utilisations spatiales de deux manières: d'une part le récent et le prochain ne se combinent pas librement avec les autres modalités verbales; on les trouve avec le monème nu, «le passé, la vision décalée» (selon la terminologie d'André Martinet) et rarement avec le subjonctif; d'autre part, il n'y a pas de limitation sémantique à l'utilisation du prochain et du récent avec m'importe quel monème verbal comme dans *Il vient de venir*, qui n'est pas exceptionnel. *Il vient d'arriver* est très fréquent, de même que *Il va aller*, et même dans les cas où l'homonymie est totale, la combinaison de

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

l'auxiliaire et du verbe de mouvement est d'un usage absolument général *: Vous allez aller chez vos grands-parents, Il allait aller monter à cheval* (Martinet, 1979: 109).

A propos du futur prochain (*va parler, allait parler*) F. Bentolila soutient que dès lors que: «le descripteur aura prouvé que le processus de grammaticalisation est achevé, il intégrera cette unité dans la classe avec laquelle elle est en rapport d'exclusion à savoir avec la classe II; en effet, le futur prochain ne peut jamais coexister avec le parfait (**est allé faire, *était allé faire*). En revanche, il peut coexister avec deux unités de la classe I: Le présent (*va faire*) et l'imparfait (*allait faire*)» (Bentolila. 1990: 48).

Après avoir analysé les déterminants grammaticaux du verbe dans leur composition, il nous semble utile de les ranger à présent dans un tableau à trois colonnes qui nous permettra d'avoir une vue claire et synthétique des modalités verbales en français. Comme base de notre étude, nous avons pris comme modèle le travail de F. Bentolila (1990: 49). Comme nous le verrons dans le tableau ci-dessous, le système verbal du français comporte deux classes: La première classe intègre les sept unités à valeur temporelle ou modale citées plus haut, et la deuxième classe regroupe deux unités telles que le passé et le futur prochain. Ces deux classes seules en s'associant permettent de prendre en compte la totalité des syntagmes verbaux du français comme l'indique le tableau suivant où ces syntagmes apparaissent dans la troisième colonne, à droite. Les modalités présentes dans chaque syntagme figurent sur la même ligne que celui-ci et dans la colonne de la classe à laquelle elles appartiennent.

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

Tableau des syntagmes verbaux français

CLASSE I Modalités verbales	CLASSE II Modalités verbales	Syntagmes verbaux
Présent		*Parlé*
Imparfait		*Parlait*
Futur		*Parlera*
Passé simple		*Parla*
Conditionnel		*Parlerait*
Subjonctif		*Parle*
Impératif		*Parle*
Présent	Parfait	*a parlé*
Imparfait	Parfait	*avait parlé*
Futur	Parfait	*aura parlé*
Passé simple	Parfait	*eut parlé*
Conditionnel	Parfait	*aurait parlé*
Subjonctif	Parfait	*ait parlé*
Impératif	Parfait	*aie parlé*
Présent	futur prochain	*va parler*
Imparfait	futur prochain	*allait parler*

La première colonne de ce tableau fait apparaître les modalités verbales de la classe I (présent, imparfait, futur, passé simple, conditionnel, subjonctif, impératif); la deuxième présente les modalités verbales de la classe II (le passé et le futur prochain). Dans la colonne de droite, nous avons fait figurer les syntagmes verbaux du verbe *parler*, réalisés à la troisième personne du singulier. Comme l'illustre le tableau, tous les temps de la classe I peuvent coexister avec le parfait, unité de la classe II. Les unités de la classe II comme le présent et l'imparfait peuvent coexister avec le futur prochain, unité de la classe II.

Conclusions

De cette étude, nous avons tiré les points suivants:

Nous avons essayé de classer les modalités verbales en nous appuyant sur des critères syntaxiques de la linguistique fonctionnelle et de mettre en lumière le rôle qu'elles jouent dans la subordination. Les verbes français peuvent être déterminés en tant

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)

que noyaux centraux par des modalités verbales (temps-aspect-mode) et construire des syntagmes verbaux.

Nous avons remarqué que la procédure adoptée par les linguistes fonctionnalistes présentait un avantage certain par rapport à celle de la grammaire traditionnelle. Elle permet, en effet, de regrouper les unités présentant les mêmes compatibilités (c'est-à-dire des possibilités de relations) et s'excluant mutuellement. C'est donc surtout en fonction des critères syntaxiques plus que des critères sémantiques que sont établies les deux classes fondamentales des modalités verbales en français. Les classifications d'A. Martinet et F. Bentolila sont assez proches l'une de l'autre parce qu'elles obéissent à la même démarche logique, à un même système de réflexion.

Bibliographie

Bentolila, F., 1990, «Esquisse du système verbal français», *Dilbilim*, IX, Istanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Yabanci Diller Egitimi Bölümü Dergisi (Revue du Département de didactique des langues étrangères de la Faculté de lettres de l'Université d'Istanbul), Istanbul.

Bentolila F., 1996, «Comment intégrer les acquis de la linguistique dans l'élaboration d'une grammaire», *XXI^e Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Iasi, Roumanie.

Clairis, C., 1987, «Le génitif en Qawasquar», *Dilbilim*, VII, Istanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Yabanci Diller Egitimi Bölümü Dergisi (Revue du Département de didactique des langues étrangères de la Faculté de lettres de l'Université d'Istanbul), Istanbul.

Delen, N., 1999, *Les indéfinis en turc et en français contemporains*, Thèse de Doctorat, sous la direction de Monsieur le Professeur Fernand Bentolila, Université René Descartes (Paris V), Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Sorbonne, Paris.

Grevisse, M., 1986, 1993, *Le Bon Usage*, Gembloux Duculot, Paris.

Feuillard, C., 2006, «Fluctuations grammaticales et principe d'économie», *Actes du XXVIIIème Colloque de la Société internationale de linguistique fonctionnelle*, Saint-Jacques de Compostelle et Lugo, 20-26 sept. 2004.

Martinet, A. (dir.), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Didier, Paris.

Mounin, G., 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris.

Nurlu, M., 2006, «La description didactique du système verbal selon la grammaire traditionnelle de Grevisse», *Faits de langue en turc et en français modernes*, Domaines linguistiques, 47-54, Muenchen.

Tesniere, L., 1969, *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.

Weinrich, H., 1989, *Grammaire textuelle du français*, Didier-Hatier, Paris.

BDD-A17783 © 2011 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:57:13 UTC)